

LE RÔLE DE LA POLITIQUE MACROPRUDENTIELLE DANS LE SECTEUR DE L'ASSURANCE : L'EXPÉRIENCE DE LA CRISE DE LA COVID-19

Jonathan DIXON

Secrétaire général
Association internationale
des contrôleurs d'assurance – AICA

NB : Les opinions exprimées dans le présent article sont celles du secrétaire général de l'AICA et ne reflètent pas nécessairement celles de l'AICA ou de ses membres.

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) a modifié son approche visant à évaluer et atténuer le risque systémique dans le secteur de l'assurance. La nouvelle approche, baptisée « cadre holistique », intègre le fait que le risque systémique peut avoir pour origine non seulement des difficultés ou la faillite non contrôlée de compagnies d'assurance considérées isolément, mais également les expositions collectives du secteur de l'assurance.

Le présent article expose cette nouvelle approche, qui se décline en trois volets : i) la surveillance macroprudentielle au niveau mondial ; ii) l'application d'exigences de supervision plus strictes à une plus grande partie du secteur de l'assurance ; et iii) l'évaluation de la mise en œuvre cohérente de ces normes.

Durant la pandémie de Covid-19, le cadre holistique a déjà fait ses preuves dans la mesure où il a permis à l'AICA de suivre l'impact de la Covid-19 sur le secteur de l'assurance au niveau mondial grâce à des collectes de données ciblées, et a fourni la panoplie d'outils nécessaire pour que les autorités de contrôle des assurances adoptent une approche coordonnée vis-à-vis des événements systémiques.

L'association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) a pour mission de promouvoir un contrôle efficace et uniforme au niveau mondial du secteur de l'assurance, afin de développer et de maintenir des marchés de l'assurance équitables, sûrs et stables, dans l'intérêt et pour la protection des assurés, ainsi que de contribuer à la stabilité financière mondiale. Les activités qui contribuent à cette mission peuvent être déclinées de la manière suivante (cf. schéma 1).

- Évaluation des évolutions du marché et réponse à ces évolutions :
Suivi des tendances et des évolutions du marché mondial notamment le suivi macroprudentiel (à savoir l'exercice de suivi à l'échelle mondiale du risque systémique potentiel dans le secteur de l'assurance).
- Établissement de normes :
Établissement et maintien de normes de supervision reconnues à l'échelle mondiale, efficaces et proportionnées.
- Pratiques en matière de supervision :
Assistance aux autorités de supervision dans l'application pratique des textes relatifs à la supervision, par exemple en élaborant des documents d'orientation en matière de supervision et des plateformes de dialogue entre pairs.
- Respect des normes :
Évaluation de la mise en œuvre de la documentation de l'AICA relative à la supervision et contribution au renforcement des capacités en la matière.

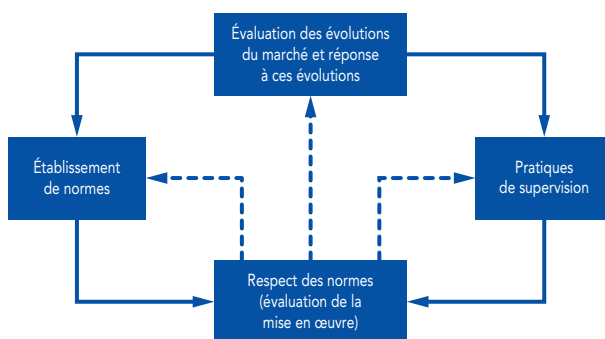
1 Cadre holistique

Conformément à ce cycle de renforcement des activités de l'AICA, le cadre holistique pour l'évaluation et l'atténuation du risque systémique dans le secteur mondial de l'assurance (« *Holistic Framework* ¹ »), adopté en novembre 2019, s'articule autour des principaux piliers suivants :

- suivi macroprudentiel au niveau mondial (exercice de suivi à l'échelle mondiale, *global monitoring exercise* – GME) ²,
- documentation relative à la supervision, avec notamment des exigences plus strictes pour une plus grande partie du secteur de l'assurance ³, et
- évaluation de la mise en œuvre cohérente des normes de l'AICA.

Dans ce cadre, l'AICA adopte une approche globale à différents niveaux. Tout d'abord, elle reconnaît que le risque systémique dans le secteur de l'assurance peut résulter non seulement des difficultés ou de la faillite incontrôlée de compagnies d'assurance considérées isolément, mais également des expositions et des activités collectives du secteur de l'assurance. Ensuite, comme les compagnies d'assurance font partie intégrante du système financier, le cadre holistique contribue à une vision intersectorielle lors de l'évaluation du risque systémique. Dans la phase de développement du cadre, l'AICA et le Conseil de stabilité financière (CSF) ont travaillé en étroite collaboration ; le cadre a également bénéficié des travaux intersectoriels entrepris en collaboration avec le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Enfin, le cadre holistique tient compte du caractère évolutif du risque systémique, en fonction notamment de la conjoncture économique générale ou de la stabilité de certains marchés financiers.

Schéma 1 Activités de l'AICA

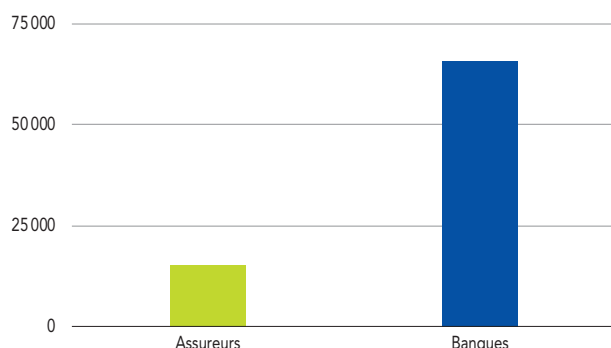


Source : Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).

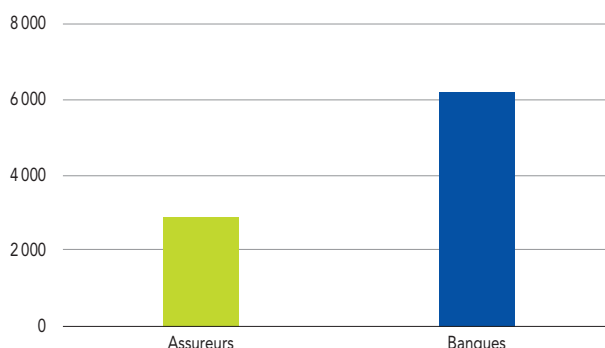
Le graphique 1 fournit quatre illustrations de la pertinence d'une perspective globale. Bien que les compagnies d'assurance aient un rôle majeur au sein du système financier mondial, l'échelle et l'interconnexion des assureurs sont relativement limitées comparées à celles des banques, comme l'illustrent la taille totale des bilans et les actifs totaux dans le système financier des cinquante premières compagnies d'assurance dans le monde relativement aux bilans des cinquante premières banques (sur la base de leur taille). En conséquence, la question du « trop grand pour faire faillite » (*too big to fail*), ou du « trop interconnecté pour faire faillite » (*too interconnected to fail*), se pose de manière limitée au niveau des compagnies d'assurance considérées individuellement, alors qu'elle revêt une grande

G1 Les compagnies d'assurance dans le système financier au sens large

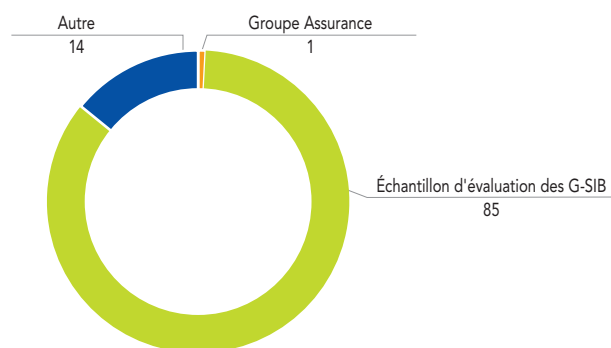
a) « 50 » premières sociétés d'assurance et banques, par taille
(en milliards d'euros)



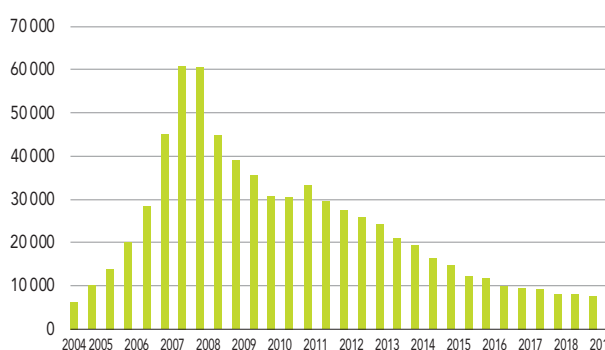
b) Interconnexion (actifs intra système financier)
(en milliards d'euros)



c) Dérivés (montant notionnel des dérivés OTC)
(en %)



d) Marché des *credit default swaps* – CDS (encours notionnel total)
(en milliers de milliards de dollars américains)



Notes : Toutes les données sont à fin 2018 à l'exception des données relatives aux CDS qui sont à fin 2019.

50 premières sociétés d'assurance : sur la base de l'exercice 2019 de collecte de données sur les assureurs d'importance systémique mondiale (G-SII – Global Systemically Important Insurers), auquel une cinquantaine de compagnies d'assurance ont participé (« Groupe assurance »).

50 premières banques : sur la base de 50 premières banques (classées par taille) participant à l'exercice relatif aux banques d'importance systémique mondiale (G-SIB – Global Systemically Important Banks).

Échantillon d'évaluation des G-SIB : l'ensemble des 75 banques participant à l'exercice G-SIB.

Dérivés OTC – over-the-counter : dérivés de gré à gré ; credit default swaps – CDS : swaps de défaut de crédit.

Sources : Association internationale des contrôleurs d'assurance (2019d), Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, Banque des règlements internationaux.

importance au niveau des banques. De même, sur le marché mondial des instruments dérivés négociés de gré à gré (*over-the-counter* – OTC), la part des cinquante compagnies d'assurance les plus importantes de la planète représente moins de 1 % du total. Enfin, la pertinence d'un point de vue au fil du temps peut être illustrée par l'évolution du marché des instruments dérivés de crédit (*credit default swaps* – CDS), marché qui a joué un rôle majeur lors de la grande crise financière. Lors du pic atteint en 2007, le portefeuille notionnel des engagements d'American International Group (AIG) au titre des CDS représentait 530 milliards de dollars⁴. À fin 2019, le marché total des CDS s'était contracté de plus de 85 %. En résumé, l'adoption d'une approche globale permet une évaluation du risque

systémique proportionnée au risque réel et tient compte du fait que l'impact systémique du secteur de l'assurance peut également dépendre du fonctionnement d'autres éléments faisant partie du système financier dans son ensemble.

Cette approche globale est comparable à l'approche adoptée par d'autres organismes de normalisation qui se sont également intéressés à un juste équilibre entre l'approche centrée sur des entités individuelles et celle consistant à

1 Cf. AICA, 2019a.

2 Cf. AICA, 2019b.

3 Cf. AICA, 2019c.

4 Cf. AIG, 2007.

considérer des secteurs ou des activités⁵. Dans le cas du secteur bancaire, cette réflexion a abouti à des exigences supplémentaires pour les banques d'importance systémique mondiale (G-SIB – *Global Systemically Important Banks*) et à l'intégration de divers outils macroprudentiels dans le cadre de Bâle III, notamment le ratio d'endettement, les exigences de liquidité et le coussin contracyclique. Dans le secteur de la gestion d'actifs, le résultat a plutôt été de considérer en priorité les activités, afin de remédier aux vulnérabilités structurelles des activités de gestion d'actifs. Les travaux ultérieurs du CSF et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) concernant la gestion d'actifs porteront sur les sources potentielles de risque systémique résiduel au niveau des entités du fait de difficultés ou de faillites non contrôlées qui ne peuvent pas être traitées efficacement par des mesures basées sur les activités à l'échelle de l'ensemble du marché⁶.

2 Exercice de suivi à l'échelle mondiale

Dans tout cadre macroprudentiel, la première étape est le suivi et l'évaluation des risques et des évolutions susceptibles à terme d'affecter la stabilité financière. L'AICA effectue cet exercice de suivi à l'échelle mondiale (*Global Monitoring Exercise – GME*). Le GME de l'AICA comprend une collecte annuelle de données (complétée par des collectes de données supplémentaires approfondies, le cas échéant) concernant les tendances et les évolutions du marché de l'assurance, dont l'objectif est de détecter une potentielle accumulation de risque systémique dans le secteur de l'assurance. Le GME de l'AICA vient compléter la surveillance macroprudentielle exercée au niveau juridictionnel ou régional par les autorités de supervision, dont l'objectif est de surveiller la montée des risques systémiques au sein des juridictions (*cf. section suivante*). Il se crée ainsi une interaction entre le suivi mondial effectué par l'AICA et la surveillance macroprudentielle exercée par les autorités de supervision. Une augmentation des vulnérabilités dans certaines juridictions peut, par exemple, avoir des conséquences au-delà de ces juridictions, tandis que l'interprétation de tendances mondiales est enrichie par une meilleure compréhension des tendances sous-jacentes au niveau juridictionnel ou régional.

Le GME adopte une approche globale en collectant des données à la fois au niveau des compagnies d'assurance considérées isolément et au niveau agrégé par juridiction. Des informations quantitatives sont recueillies auprès d'une cinquantaine d'assureurs internationaux parmi les plus importants ainsi que dans les juridictions membres de l'AICA qui représentent quelque 90 % du marché mondial (sur la

base des primes brutes émises en 2019). À ces informations s'ajoute une enquête qualitative qui porte sur les évaluations, par les autorités de supervision, des risques macroprudentiels, en matière de probabilité, d'impact et de tendances, ainsi que sur les réponses des autorités de supervision, le cas échéant. Les sources potentielles de risque systémique analysées incluent les expositions aux contreparties, l'exposition macroéconomique et le risque de liquidité.

Dans le cadre holistique, la collecte de données n'est plus centrée sur l'identification d'assureurs d'importance systémique mondiale (G-SII – *Global Systemically Important Insurers*) potentiels mais vise plutôt à contribuer à une évaluation complète et prospective de l'accumulation potentielle de risque systémique dans le secteur de l'assurance. L'analyse des données, les contributions qualitatives des autorités de supervision et le dialogue avec les parties prenantes clés (telles que les responsables de la gestion des risques des groupes d'assurance mondiaux) alimentent la discussion collective annuelle entre les membres de l'AICA sur le risque systémique mondial potentiel dans le secteur de l'assurance et les réponses coordonnées en matière de supervision, le cas échéant. La discussion portant sur des réponses appropriées sur le plan de la supervision considère entre autres des mesures de supervision renforcées et/ou des pouvoirs d'intervention, en tenant compte de l'évaluation par l'AICA des mesures de supervision et des pouvoirs d'intervention déjà mis en œuvre.

L'AICA partage chaque année les résultats du GME avec les entités qui y ont participé (compagnies d'assurance participantes et membres de l'AICA), le CSF et le grand public.

Principaux facteurs de succès et difficultés

Lacunes des données

Le GME dépend de la qualité, de l'exhaustivité et de la soumission en temps voulu des données, ainsi que de l'utilisation d'outils analytiques appropriés pour évaluer les données. Bien que l'AICA collecte et analyse des données des compagnies d'assurance sur une base individuelle depuis 2013 (dans le cadre de l'exercice de collecte de données sur les G-SII), elle collecte depuis peu des données sectorielles et juridictionnelles. Un volet important du GME est l'évaluation des interactions entre ces deux ensembles de données complémentaires qui, bien que ciblant les mêmes risques, diffèrent s'agissant de leur perspective et de leur approche en matière de consolidation (au niveau du groupe dans un cas, au niveau de l'entité juridique dans l'autre).

Réponse aux nouveaux risques

Dans le cadre du GME, et conformément à son plan stratégique⁷, l'AICA s'intéresse également aux risques nouveaux ou en accélération tels que le changement climatique et les cyber-risques. Ces tendances méritent un examen plus approfondi permettant d'évaluer leur impact potentiel – opportunités, défis et risques – sur les marchés de l'assurance, le système financier au sens large et l'économie réelle. Dans le cadre du GME, cette analyse supplémentaire peut s'effectuer au travers de collectes de données approfondies sur une base ponctuelle et d'évaluations qualitatives.

La première analyse approfondie porte sur l'impact potentiel s'agissant de la stabilité financière du changement climatique sur le secteur des assurances et se concentrera sur les expositions des placements des assureurs aux risques climatiques. L'analyse s'appuie sur une collecte de données *ad hoc* auprès des membres de l'AICA, qui vise à recueillir des informations sur les expositions concernées dans les bilans des assureurs ainsi que sur les évaluations des risques prudentiels. Les résultats de l'analyse devraient être publiés mi-2021.

Discussion collective prospective

La discussion collective au niveau de l'AICA des résultats de la collecte de données quantitatives et de la contribution qualitative des autorités de supervision est un élément crucial du GME ; elle constitue en effet la base d'une réponse coordonnée au niveau mondial à l'accumulation potentielle de risque systémique. Cette coordination mondiale complète la surveillance macroprudentielle au niveau des juridictions et au niveau régional.

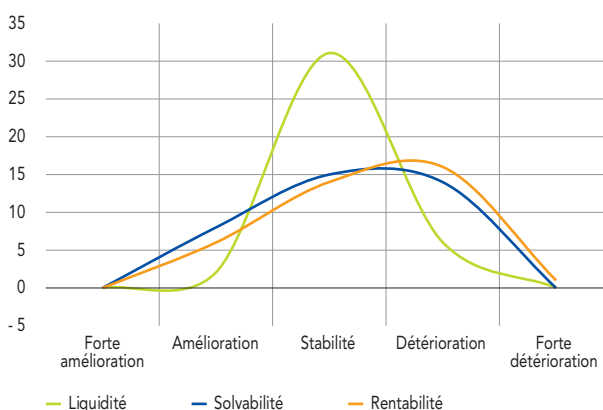
Pour permettre une discussion prospective exhaustive, l'AICA a convenu de critères quantitatifs qui contribueront à la sélection annuelle du thème de la discussion collective. Parmi ceux-ci figurent des critères de tendance et d'atypisme pour signaler la montée des risques systémiques potentiels. L'utilisation de critères quantitatifs est complétée par les avis d'experts ; des évolutions pertinentes pourraient, en effet, échapper à la seule utilisation de critères quantitatifs, étant donné la nature dynamique du risque systémique. Enfin, l'AICA a identifié un critère de niveau permettant d'identifier une situation dans laquelle des activités ou des expositions potentiellement d'importance systémiques deviennent concentrées dans une seule compagnie d'assurance, de sorte que si cette dernière connaissait des difficultés ou une faillite incontrôlée, cela constituerait une menace réelle et dangereuse pour la stabilité financière mondiale.

Évaluation de l'impact de la Covid-19

En utilisant le cadre pour le GME, l'AICA a été en mesure d'adapter rapidement et de redéfinir l'exercice afin d'évaluer l'impact de la Covid-19 sur la solvabilité, la rentabilité, la liquidité, les avoirs et les engagements du secteur des assurances au niveau mondial. Les différents assureurs et les superviseurs ont participé à l'exercice en fournissant des données et des informations qualitatives sur l'évaluation du risque (cf. graphique 2) et les perspectives d'évolution.

Les résultats d'ensemble indiquent que même si la volatilité des marchés financiers liée à la crise de la Covid-19 au premier semestre 2020 a affecté la solvabilité et la rentabilité du secteur de l'assurance au niveau mondial (essentiellement par le biais de son impact sur les actifs), les fonds propres disponibles des assureurs sont généralement restés très supérieurs aux niveaux exigés. Après un choc initial important ayant touché le marché financier, le secteur mondial de l'assurance a montré une résilience opérationnelle et financière, soutenu en cela par des mesures prudentielles apportant un allègement des contraintes opérationnelles et par des mesures de soutien monétaire et budgétaire sur les marchés financiers dans certaines régions. Toutefois, des vulnérabilités persistent, compte tenu de l'incertitude relative à la durée de la crise de la Covid-19 et à l'impact qu'elle continue d'avoir. Ces vulnérabilités ont trait à la possibilité d'une détérioration de la qualité de crédit des

G2 Évaluation prudentielle qualitative de l'impact de la Covid-19, T2 2020 (nombre de participants à l'enquête)



Source : Association internationale des contrôleurs d'assurance (2020a).

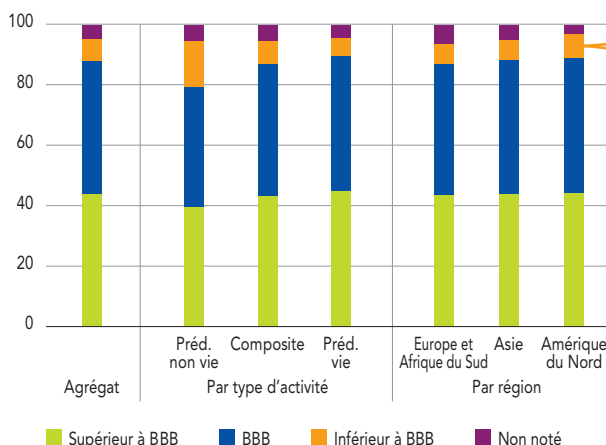
5 Cf. Saporta, 2016.

7 Cf. AICA (2019e).

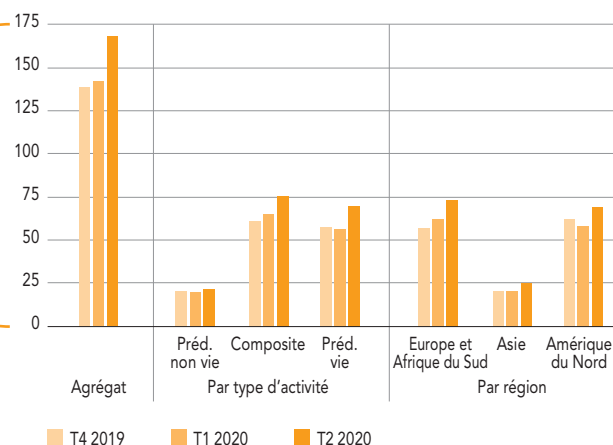
6 Cf. CSF (2017).

G3 Avoirs en titres de dette d'entreprise (composition par notation; variation des expositions moins bien notées [*non-investment grade*])

a) Qualité de crédit des avoirs en titres de dettes d'entreprise, T2 2020
(répartition des dettes d'entreprise en %)



b) Dettes d'entreprise notées au-dessous de BBB, T4 2019 – T2 2020
(en milliards de dollars américains)



Note : « Préd. vie » = groupes d'assurance dont l'activité prédominante est l'assurance-vie; de même pour « Préd. non vie ».
Source : Association internationale des contrôleurs d'assurance (2020a).

portefeuilles à revenu fixe des assureurs (cf. graphique 3) et à l'impact de l'environnement persistant de faibles rendements. Globalement, la grande majorité des portefeuilles des assureurs en obligations d'entreprise et en obligations souveraines sont composés de titres bien notés (*investment-grade*). Toutefois, certains assureurs ont subi des dégradations de notations dans leurs portefeuilles d'obligations d'entreprise⁸.

3 Documentation relative à la supervision et références

La documentation de l'AICA en matière de supervision, qui recouvre les principes fondamentaux de l'assurance (*Insurance Core Principles – ICP*) et le cadre commun pour le contrôle des groupes d'assurance internationaux (*Common Framework for the Supervision of Internationally Active Insurance Groups – IAIG, « ComFrame »*), vise à protéger les assurés et à contribuer à la stabilité financière mondiale par le maintien de normes de contrôle constamment élevées dans les juridictions membres de l'AICA. Les ICP s'appliquent à la supervision de toutes les compagnies d'assurance, tandis que *ComFrame* concerne uniquement les groupes d'assurance internationaux.

Lors de l'élaboration du cadre holistique, l'AICA a approuvé des révisions des principes fondamentaux de l'assurance et du *ComFrame* en améliorant ou en ajoutant des mesures de supervision spécialement conçues pour évaluer et atténuer

l'accumulation potentielle du risque systémique dans le secteur de l'assurance.

C'est délibérément que les mesures ne sont pas définies comme micro ou macroprudentielles. En atténuant certaines expositions au risque, les mesures qui ont principalement une perspective microprudentielle peuvent également contribuer à accroître la résilience du secteur de l'assurance dans son ensemble et/ou à réduire la probabilité et l'ampleur de tout impact systémique négatif. De même, de nombreuses mesures principalement destinées à l'analyse macroprudentielle, parmi lesquelles les tests de résistance prudentiels sectoriels, sont également des instruments microprudentiels.

Avec ces mesures, l'AICA s'est écartée de l'approche binaire antérieure, qui consistait à appliquer certaines mesures prédéterminées à un nombre restreint de G-SII identifiées. Elle encourage plutôt une application proportionnée de la documentation en matière de surveillance macroprudentielle à une plus grande partie du secteur de l'assurance.

La documentation relative à la supervision inclut :

- les exigences de supervision en continu appliquées aux compagnies d'assurance, qui ciblent les principales expositions systémiques potentielles : risque de liquidité, exposition macroéconomique et exposition aux contreparties ;

T1 Vue d'ensemble des mesures de supervision

Champ thématique	Description détaillée	Champ d'application		Mesures relatives aux G-SII
		Entité juridique/ groupe	IAIG	
Surveillance macroprudentielle	Amélioration du lien entre la surveillance macroprudentielle et la supervision et le reporting prudentiels	●	●	
	Exigences en matière de surveillance macroprudentielle	●	●	
Exigences pour les compagnies d'assurance	Exigences de gestion du risque d'entreprise relatives : <ul style="list-style-type: none"> • au risque de liquidité, • aux expositions aux contreparties, et • à l'exposition macroéconomique. 	●	●	● (gestion et planification de la liquidité uniquement)
	Exigence de divulgation du risque de liquidité	●	●	
Gestion de crise et planification	Coordination des préparations de la gestion de crise <i>y compris la création de groupes de gestion de crise</i>	●	●	
	Exigence en matière de planification des redressements	●	●	●
	Cadre de résolution incluant des pouvoirs de résolution	●	●	●
	Exigence en matière de planification des résolutions		●	●
Pouvoirs d'intervention	Mesures préventives et correctives	●	●	● (plan de gestion du risque systémique)

[] Non applicable.

[●] Applicable/exigé.

[●] Applicable/exigé seulement si nécessaire.

[●] Mesure G-SII comparable.

Note : IAIG – *Internationally Active Insurance Group* : groupe d'assurance internationalement actif, G-SII – *Global Systemically Important Insurer* : assureur d'importance systémique mondiale.

Source : *International Association of Insurance Supervisors (2019a)*.

- la surveillance macroprudentielle, qui vise à identifier les vulnérabilités et à traiter l'accumulation de risque systémique au niveau des compagnies d'assurance considérées individuellement et au niveau sectoriel ; et
- la gestion des crises et la planification, qui recouvre des exigences en matière de planification du redressement et de la résolution, ainsi que la création de groupes de gestion des crises.

En matière de pouvoirs d'intervention, les superviseurs sont tenus de disposer d'un ensemble suffisamment large de mesures préventives et correctives pour pouvoir réagir rapidement et de façon appropriée lorsqu'un risque systémique potentiel est détecté.

Le tableau 1 présente une vue complète des mesures et montre également comment la portée du cadre holistique est plus large que celle des mesures relatives aux G-SII, aussi bien en matière de champ d'application que de palette de mesures.

Application pratique des mesures prudentielles durant la pandémie de Covid-19

Beaucoup de ces mesures ont été concrètement mises en œuvre durant la crise de la Covid-19. L'AICA a facilité le partage d'informations et les discussions entre ses membres sur les réponses prudentielles permettant de faire face à l'impact de la Covid-19. À cet effet, l'AICA a développé un référentiel des mesures réglementaires, prudentielles, financières et autres, prises ou prévues par les membres de l'AICA face à la Covid-19. En réponse aux vulnérabilités identifiées, les contrôleurs des assurances ont pris diverses mesures, dont des mesures liées au cadre holistique, telles que :

- un reporting prudentiel amélioré portant sur la solvabilité, la liquidité et la rentabilité ;

8 Cf. AICA (2020a).

- une analyse de scénarios et des *stress tests*, tout en demandant également aux assureurs des actualisations de leurs évaluations internes du risque et de la solvabilité ; et
- des mesures visant à limiter ou à retarder les paiements de dividendes et les rémunérations variables.

Documentation de soutien

Comme indiqué dans l'introduction, l'une des principales activités de l'AICA est d'aider les autorités de supervision à mettre en œuvre la documentation relative à la supervision, par exemple en élaborant des documents d'application. Ces documents peuvent fournir aux autorités de supervision des conseils, illustrations, recommandations ou exemples de bonnes pratiques sur la manière dont la documentation relative à la supervision peut être mise en œuvre. S'agissant du cadre holistique, il convient de mentionner les documents d'application suivants :

- « Gestion du risque de liquidité »
Ce document fournit des orientations et des exemples de considérations pour la mise en œuvre des mesures de gestion du risque de liquidité et leur intégration dans la gestion du risque d'entreprise d'une compagnie d'assurance. Sont notamment concernées les exigences en matière de test de résistance sur la liquidité, de maintien d'un portefeuille d'actifs très liquides non grevés, d'élaboration d'un plan de financement d'urgence, et de présentation d'un rapport sur la gestion du risque de liquidité à l'autorité de supervision. Le document a été publié en juin 2020 ⁹.
- « Surveillance macroprudentielle »
L'objectif est d'aider les autorités de supervision à mettre en œuvre l'ICP 24 (Surveillance macroprudentielle) en concevant des processus et des procédures pour la surveillance macroprudentielle, notamment concernant les activités de suivi et d'analyse. Le document devrait également fournir des exemples de l'utilisation d'outils de surveillance macroprudentielle, dont les tests de résistance prudentiels. Le projet de document devrait être publié pour consultation en mars 2021.
- « Pouvoirs de résolution et planification de la résolution »
L'objectif est d'apporter un soutien aux superviseurs pour définir un cadre de résolution destiné aux assureurs, notamment en ce qui concerne les pouvoirs de résolution, la planification de la résolution et les

systèmes d'information de gestion. Le document traite également des bonnes pratiques en matière de gestion (transfrontière) des crises et de planification avec les autres superviseurs concernés. Le projet de document a été publié pour consultation en novembre 2020 et devrait être finalisé mi-2021 ¹⁰.

4 Évaluation de la mise en œuvre

L'évaluation de la mise en œuvre uniforme de la documentation relative à la supervision est le dernier élément clé du cadre holistique. Une évaluation fiable et indépendante de la mise en œuvre uniforme de la documentation de l'AICA relative à la supervision revêt une importance capitale pour assurer une supervision efficace et cohérente à l'échelle mondiale, et contribuer ainsi à la stabilité financière. Il est tout aussi important d'accroître la transparence en ce qui concerne les lacunes et les difficultés de la mise en œuvre afin de favoriser la bonne observance de la documentation relative à la supervision.

Conformément à la méthodologie d'évaluation de l'AICA pour les ICP et *ComFrame*, l'évaluation de la mise en œuvre du cadre holistique détermine si l'autorité de supervision a et exerce, lorsque c'est nécessaire, l'autorité légale et les pratiques en matière de supervision afin d'exécuter efficacement et de faire exécuter les exigences de la documentation relative à la supervision du cadre holistique concerné.

L'évaluation de la mise en œuvre du cadre holistique s'effectue en plusieurs phases, en commençant par une évaluation de base en 2020, suivie d'évaluations plus intensives par juridiction à compter de 2021. L'évaluation de référence vise à déterminer dans quelle mesure les superviseurs ont mis en application la documentation relative à la supervision du cadre holistique et s'appuie en grande partie sur les autoévaluations des juridictions, qui incluront des vérifications des pratiques de contrôle.

Dans le cadre de l'évaluation de référence, et sachant que le cadre n'est adopté que depuis l'année dernière, il a également été demandé aux juridictions membres de l'AICA de rendre compte des progrès effectués dans la mise en œuvre et de partager leurs plans de mise en œuvre lorsqu'il existe des lacunes. Vingt-cinq juridictions au total ont participé à l'évaluation, couvrant plus de 90 % du marché mondial de l'assurance et représentant un échantillon géographiquement équilibré. Un rapport public sera publié en mars 2021.

Conclusion

Mis en œuvre de manière adéquate, le cadre holistique permet d'améliorer la gestion du risque systémique dans le secteur de l'assurance. En novembre 2019, le CSF a salué la finalisation du cadre holistique de l'AICA ¹¹. À la lumière du cadre holistique finalisé, le CSF, en consultation avec l'AICA et les autorités nationales, a décidé de suspendre l'identification des G-SII à partir de début 2020. En novembre 2022, sur la base des premières années de mise en œuvre du cadre holistique, le CSF réexaminera la nécessité de cesser ou de rétablir une identification annuelle des G-SII par le CSF, en consultation avec l'AICA et les autorités nationales.

Si l'on considère la première année de mise en œuvre, qui s'est déroulée de manière totalement différente de ce qui était prévu, le cadre holistique a déjà démontré son utilité et sa polyvalence. L'AICA a dû ajuster rapidement ses activités face à la pandémie et a pu s'appuyer sur les réformes clés adoptées en 2019. L'objectif du GME a été redéfini afin de suivre l'impact de la pandémie de manière holistique et la documentation prudentielle de l'AICA définit la panoplie d'outils nécessaires aux superviseurs afin de contribuer à évaluer et à atténuer les événements systémiques tels que la Covid-19.

9 Cf. AICA, 2020b.

10 Cf. AICA, 2020c.

11 Cf. FSB, 2019.

BIBLIOGRAPHIE

American International Group – AIG (2007)

Rapport annuel, « Form 10-K » pour l'exercice clos le 31 décembre : <http://www.aig.com/>

Association internationale des contrôleurs d'assurance – AICA (2019a)

Holistic framework for systemic risk in the insurance sector, novembre : <https://www.iaisweb.org/>

AICA (2019b)

Global monitoring exercise, novembre : <https://www.iaisweb.org/>

AICA (2019c)

Insurance core principles and ComFrame, novembre : <https://www.iaisweb.org/>

AICA (2019d)

G-SII disclosure – 2019 public report, décembre : <https://www.iaisweb.org/>

AICA (2019e)

2020-2024 strategic plan, juin : <https://www.iaisweb.org/>

AICA (2020a)

Global insurance market report 2020, édition Covid-19 : <https://www.iaisweb.org/>

AICA (2020b)

Application paper on liquidity risk management, juin : <https://www.iaisweb.org/>

AICA (2020c)

Draft application paper on resolution powers and planning, novembre : <https://www.iaisweb.org/>

Conseil de stabilité financière – CSF (2017)

Policy recommendations to address structural vulnerabilities from asset management activities, janvier : <https://www.fsb.org/>

CSF (2019)

« Finalisation of IAIS holistic framework for the assessment and mitigation of systemic risk in the insurance sector », novembre : <https://www.fsb.org/>

Saporta, Victoria (2016)

« Macroprudential Policy for Insurers – Speech », Banque d'Angleterre, novembre : <https://www.bankofengland.co.uk/>